



CORPO
ASSAS

CHOISIR SES OPTIONS

EN LICENCE

L1 : PAGE 2

L2 : PAGE 6

L3 : PAGE 10

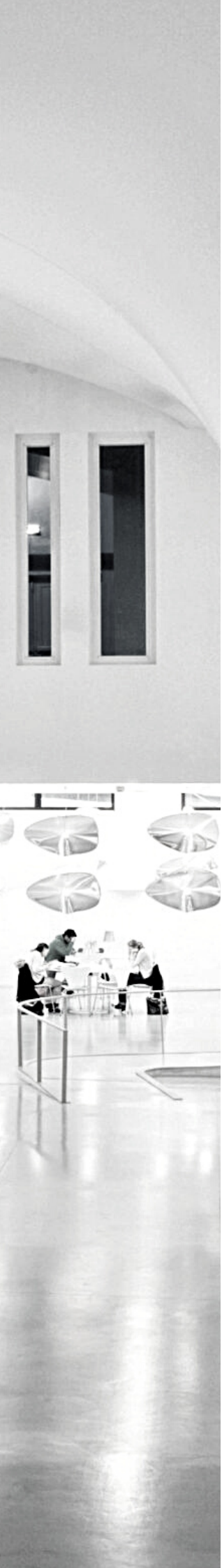
EDITION
2020-2021



**CORPO
ASSAS**

CHOISIR SES OPTIONS EN L1

**EDITION
2020-2021**



ÉCONOMIE POLITIQUE

Épreuve orale, 2ème semestre

Le cours développe les différentes théories économiques et l'étude des théoriciens qui s'y rattachent, en commençant par l'analyse de la physiocratie puis des pensées préclassiques. Le libéralisme, un des courants fondamentaux du XIXème siècle, sera longuement étudié (sa création, son développement, les différentes contestations et réfutations que ce système de pensée a engendré, et enfin le renouveau plus récent de ce courant).

HISTORY OF THE COMMON LAW

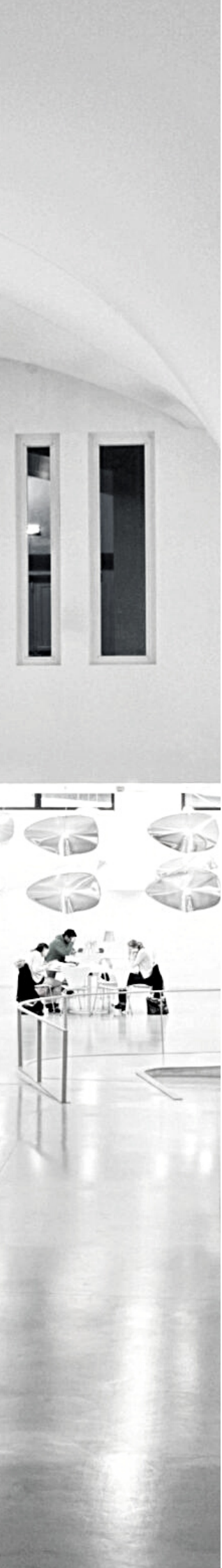
Épreuve écrite, 2ème semestre

Résumé du cours :

Le Common law est le système juridique en vigueur dans une grande partie des pays anglophones (Royaume- Uni, États-Unis, Canada, Australie etc...). La tradition juridique des pays dits de Common law s'est construite à partir de la même matrice : le Common law anglais qui s'est développé à l'initiative des rois d'Angleterre à partir de la fin du XIIe s.

L'objet du cours est de retracer la naissance et le développement du Common law dans le royaume d'Angleterre du Moyen Age au XIXe s. Il s'agira d'expliquer, dans une perspective historique, la singularité (encore actuelle) de cette tradition juridique qui s'est construite parallèlement et indépendamment des droits de l'Europe continentale.

La première partie du cours est consacrée à l'agencement progressif du système de Common law en Angleterre (Ve-XVe s.). L'avènement des rois anglo-normands marque l'édification d'une monarchie centralisée qui favorisa l'agencement d'une justice



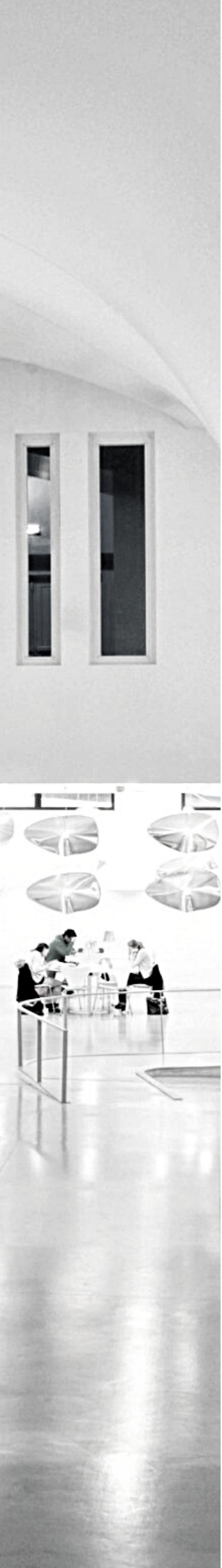
royale efficace. C'est dans ce contexte que s'épanouissent des notions clés du Common law : la technique du writ, le précédent (case-law), les garanties processuelles attachées au procès juste (notamment le jury, l'interdiction de la détention arbitraire) consacrées entre autre par la célèbre Magna Carta de 1215, l'enseignement du droit et l'apparition des professions juridiques. Entre les XIVe et XVe s., les procédures et la jurisprudence des cours royales dites de Common law deviennent de plus en plus rigides et conduisent à l'apparition de la juridiction d'Equity sous l'impulsion du Lord Chancellor. La seconde partie du cours aborde l'évolution du Common law dans le contexte de mutations politiques et religieuses initiées au XVIe s. et qui conduisent à la consécration du régime parlementaire à l'occasion de la Glorious Revolution de 1689 et à l'adoption de textes mythiques tels la Petition of Rights, l'Habeas Corpus Act ou le Bill of Rights. Dans le contexte d'émergence du parlementarisme, la dualité entre juridictions de Common law et d'Equity s'affirme avec force et entraîne une concurrence âpre entre celles-ci. Cela aboutit aux grandes réformes législatives des années 1870 qui réorganisent le système judiciaire anglais et mettent fin à la dualité de juridiction

(Présentation issue du site de la faculté)..

HISTOIRE DU DROIT DES PERSONNES ET DES BIENS

Épreuve orale, 2ème semestre

« Le monde se divise en deux catégories : ceux qui divisent le monde en deux catégories et les autres ». Les juristes se rattachent volontiers à ceux qui divisent. L'histoire du droit des personnes et des biens, dans cette volonté, propose une grande diversité de catégories qui s'affrontent deux à deux : personnes et biens, personnes morales et personnes physiques, personnes mortes et personnes vivantes, personnes privées et personnes publiques, biens privés et biens publics, biens meubles et biens immeubles...



Ce cours qui se portera aux origines de l'Histoire, aux débuts des écritures, interrogera ces divisions et leurs fondements. Mais cette division en deux catégories se refuse parfois à sévir : la divinité (personne ou bien ?), le cadavre (personne ou bien ?), le roi (personne privée ou personne publique ?), la monnaie (bien privé ou bien public ?), l'animal (personne ou bien ?), le navire (bien meuble ou bien immeuble ?)... À ceux qui veulent diviser le monde en deux catégories, ce cours présente une mise en garde : et s'il existait plus de deux catégories... Les étudiants peuvent choisir d'être interrogés sur le cours magistral, ou bien sur un manuel proposé par le Professeur.

Le cours aborde successivement :

- Le droit des entreprises et activités de communication,
- Le statut professionnel des journalistes,
- Le régime de responsabilité du fait des contenus publiés,
- La propriété intellectuelle des médias.

INTRODUCTION A L'ETUDE DES MEDIAS

Épreuve écrite, 1er semestre

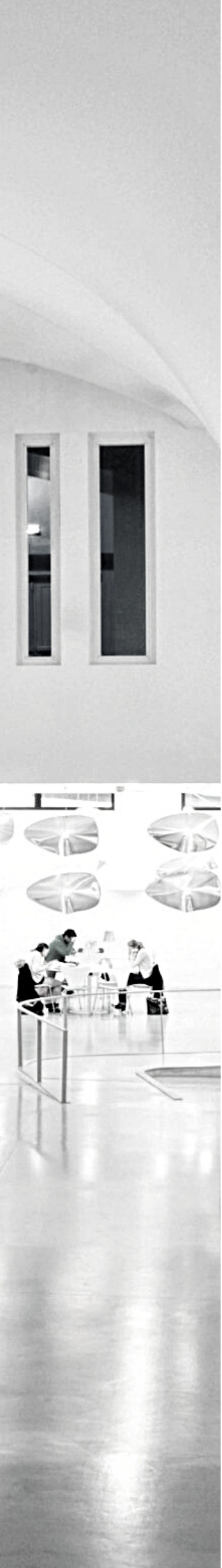
Le cours se divise en deux parties : une première sur le paysage médiatique français notamment via l'étude de la presse écrite, la téléphonie mobile, la radio, la télévision, Internet et les réseaux sociaux ; et une deuxième partie sur les enjeux politiques et culturels des médias notamment via l'étude du rôle et de l'influence es journalistes. De plus, une introduction sur les sciences de l'information et de la communication permettra aux étudiants de bien comprendre le cours et son dynamisme.



**CORPO
ASSAS**

CHOISIR SES OPTIONS EN L2

**EDITION
2020-2021**



HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET SOCIALES DE L'ANTIQUITÉ (HIPSA)

Épreuve écrite, qui peut être choisie au premier ou au second semestre, en fonction de cela la note comptera pour l'un ou l'autre des semestres, mais l'examen sera passé en janvier et le cours magistral aura lieu au premier semestre.

Le cours portera :

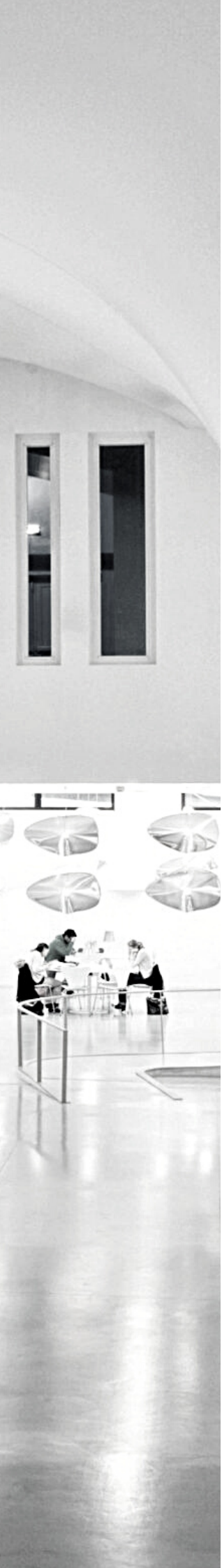
1. Sur la démocratie athénienne (462-322 av. n. è.) ;
2. Sur la République romaine au I^{er} siècle av. n. è. (entre la dictature de Sulla et la mort de Jules César) : une attention particulière sera portée aux « circonstances exceptionnelles » et à la dictature ;
3. Sur l'établissement du régime impérial par Auguste.

Les étudiants auront à leur disposition sur le site de l'université un abondant recueil de textes (240 pages) et seront invités à lire un certain nombre de textes célèbres de l'Antiquité, dont l'influence s'est fait sentir jusqu'à l'époque contemporaine.

HISTOIRE DU DROIT DES OBLIGATIONS (HDO)

Épreuve orale, peut être choisie au premier ou au second semestre, en fonction la note comptera pour l'un ou l'autre, mais l'examen sera passé en juin et le cours magistral aura lieu au second semestre.

Le cours consistera en une étude des sources historiques du « nouveau » droit français des obligations : on s'intéressera non seulement aux nouveaux articles 1100 à 1231 et 1300 à 1352-9 du Code civil, entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2016, mais aussi aux futurs articles 1232 à 1299-4, qui ont été promulgués en 2017.



Les étudiants auront à leur disposition sur le site de l'université un document unique intégrant les nouvelles dispositions gouvernant désormais le droit français des obligations ; et, sous chaque article seront reproduits les paragraphes du droit romain, les canons du droit canonique ou les passages des auteurs de l'école moderne du droit naturel qui en sont la source.

DROIT DES AFFAIRES 2 (DAFF 2)

Épreuve orale, 2ème semestre.

Le cours propose une présentation du droit de la concurrence, envisagé sous ses divers aspects (clauses de non concurrence, concurrence déloyale, pratiques anticoncurrentielles, concentrations) et une étude générale du droit de la distribution.

GESTION DE L'ENTREPRISE ET COMPTABILITÉ (COMPTA)

Épreuve écrite, 2ème semestre.

Le cours se concentre sur plusieurs objectifs : l'étude du bilan et du compte de résultat (en tenant compte des sept classes), l'apprentissage du langage « financier » et la bonne compréhension de la vie des entreprises.

INTRODUCTION AU DROIT DE LA COMMUNICATION

Épreuve écrite, 2ème semestre.

Le droit de la communication régit l'ensemble des activités de publication ou de mise à disposition publique de messages, quels qu'en soient la forme (orale, écrite, sonore, audiovisuelle, électronique...) ou l'auteur (professionnel des médias ou citoyen amateur).

La connaissance de ce droit, susceptible de faire l'objet d'une future spécialisation universitaire et professionnelle, est donc utile à tout citoyen dans l'exercice de sa liberté d'expression, notamment sur les services de communication au public en ligne tels que les réseaux sociaux. Centré, pour l'essentiel, sur l'exposé du droit français, le cours d' « Introduction au droit de la communication » tend à donner aux étudiants une vision d'ensemble de la matière et à susciter, à la lumière de l'actualité, toujours très riche, de la discipline, un regard critique sur les règles en vigueur.

Ce cours aborde successivement :

- Le droit des entreprises et activités de communication,
- Le statut professionnel des journalistes,
- Le régime de responsabilité du fait des contenus publiés,
- La propriété intellectuelle des médias.





CHOISIR SES OPTIONS EN L3

SEMESTRE 1

Option Privé

Droit du travail

Histoire du droit de la
famille

Droit civil

Droit des affaires

Procédure civile

Droit de l'UE

Droit international public

Contentieux administratif

Histoire du droit
administratif

Tronc Commun

Option Public

Possibles TD Droit privé S1

Possibles TD Droit public S1



CHOISIR SES OPTIONS EN L3

SEMESTRE 2

Option Privé

Droit du travail 2

Droit des affaires 2

Droit civil 2

Procédure pénale

Droit fiscal

Droit des libertés
fondamentales

Droit administratif
des biens

Droit de l'UE

Tronc Commun

Option
Public

Possibles TD Droit privé S2 Possibles TD Droit public S2

Contactez-nous :



Corpo Assas



@CorpoAssas



Corpo Assas



www.corpoassas.fr

